

# Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Initiative Retraite du 16 octobre 2024

## Sommaire

---

<b>Ouverture</b>	<b>2</b>
<b>Comité de surveillance</b>	<b>2</b>
<b>Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2023</b>	<b>3</b>
<b>Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes</b>	<b>5</b>
1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2023	5
2) Bilan du plan au 31 décembre 2023	5
3) Rapport du commissaire aux comptes	5
<b>Avis du Comité de Surveillance</b>	<b>6</b>
<b>Budget prévisionnel 2025</b>	<b>6</b>
<b>Délégation de pouvoir</b>	<b>6</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>7</b>

# Ouverture

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Comité de surveillance du PERP*

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

## *Conditions de quorum et de délibérations*

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions présentées sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

## *Pouvoirs*

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 89 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire ;
- Un adhérent est présent.

Le nombre d'adhérents convoqués étant de 3 244, le quorum n'est pas atteint (1/30<sup>ème</sup>, soit 109 adhérents) sur première convocation.

L'assemblée générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle assemblée générale peut valablement délibérer.

## *Sommaire*

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Comité de Surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2023
- Présentation des comptes annuels 2023 – Rapport des commissaires aux comptes
- Avis du Comité de Surveillance
- Budget prévisionnel 2025
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

# Comité de surveillance

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Comité de surveillance du PERP*

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
  - Bruno BOUNIOL
  - Philippe DELAINE
- Membres élus représentant les adhérents à GAN Initiative Retraite :
  - François-Frédéric DUCOS
  - Élie EL HAWA.

Il reste deux postes à pourvoir. Cela reste vrai. Si des adhérents du Gan Initiative Retraite souhaitent faire partie du Comité de Surveillance, ils peuvent se faire connaître. Nous avons en effet besoin d'étoffer le Comité de surveillance.

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni :

- le 12 décembre 2023 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- et le 27 mars 2024, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2023.

Je cède maintenant la parole à Ancelin CHAISE pour évoquer le rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2023.

## Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2023

---

Ancelin CHAISE

*Responsable Actuariat Retraite Groupama Gan Vie*

Il convient en préambule de rappeler l'arrêt de la commercialisation du Plan Gan Initiative Retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le portefeuille est donc en décroissance depuis plusieurs années.

### *Situation du portefeuille au 31 décembre 2023*

2 425 contrats en phase d'épargne (2 669 en 2022) soit une baisse de 9 %. La répartition des contrats en cours est la suivante :

- Réseau Gan Assurances : 77 % ;
- Réseau Gan Patrimoine : 14 % ;
- Réseau Gan Prévoyance : 9 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31 décembre 2023 s'élève à 586, contre 588 en 2022, soit un nombre stable.

### *Évolution des cotisations*

Au 31 décembre 2023, le montant des cotisations de retraite s'élève à 1,7 million d'euros, en baisse de 32 % rapport à 2022. En 2023, la prime moyenne annuelle totale s'élève à 1 365 euros, en baisse de 22 % par rapport à 2022. La volatilité de la prime moyenne va s'accroître, puisque le nombre de bénéficiaires diminue.

### *Évolution des prestations*

Sur l'exercice 2023, le montant des prestations s'élève à 4,1 millions d'euros, en baisse de 45 % par rapport à 2022. Ce montant englobe les rentes sorties en versement unique, le service des rentes viagères et, éventuellement, les rachats. Au 31 décembre 2023, 66 nouvelles rentes ont été mises en service.

### *Évolution des encours*

Au 31 décembre 2023, le montant des provisions mathématiques en phase de constitution s'élève à 40,4 millions d'euros. Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2023 est de 15,6 millions d'euros.

#### **Bruno BOUNIOL**

Concernant la rémunération de l'épargne, la diapositive présente l'évolution de ces éléments sur une longue période. Il faut prendre en considération les effets de l'inflation et de la baisse des taux d'intérêt pendant cette période.

#### **Ancelin CHAISE**

La revalorisation des produits PERP est beaucoup plus lisse que sur les marchés financiers sur une période longue. Désormais, le taux de rémunération est moindre que ce que l'on peut trouver par ailleurs. La revalorisation 2023 est à 1,80 % pour le PERP. D'autres produits d'épargne classique reposent sur une richesse mutualisée entre les différents portefeuilles, alors que le PERP est cantonné.

### *Rémunération de l'épargne*

Suite à la réunion du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 12 décembre 2023, le taux de rémunération du contrat a été défini.

#### **Bruno BOUNIOL**

La moyenne du taux de participation aux bénéfices depuis l'origine s'élève à 2,49 % sur la période 2004-2023. Cela semble faible, mais non nul. Pour faire un comparatif, il faudrait connaître l'inflation sur la même période. En tout état de cause, le taux est remonté de 1,40 à 1,80 %, mais il pourrait baisser à nouveau.

#### **Ancelin CHAISE**

L'objectif est de ne pas dépasser les capacités de financement à moyen terme de l'institution. Nous ne nous attendons pas à baisser fortement par rapport à 1,80%. Par rapport au PERIN ou aux produits d'épargne, nous ne pourrions pas suivre les taux en vigueur sur le marché.

#### **Bruno BOUNIOL**

La gestion en sécurité nous amène à veiller au fait que le dernier des ayants droit soit couvert. Il convient donc de se fonder sur la table de mortalité, qui nous amène à 2057. Il faut être certain d'avoir un actif suffisant pour couvrir cette période, s'agissant de produits fermés à la vente. Il en découle une obligation que nous n'aurions pas si cela concernait un pur produit financier. Cela explique la faiblesse relative des taux par rapport à certains produits mélangeant des produits de rendement financier et des produits de retraite.

# Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes

---

Ancelin CHAISE

*Responsable Actuariat Retraite Groupama Gan Vie*

## 1) *Compte de résultat du plan au 31 décembre 2023*

Les charges, d'un montant total de 3 203 382 euros, se décomposent comme suit :

- 4 595 311 euros pour les charges des sinistres ;
- - 2 970 180 euros pour les charges des provisions, qui sont en baisse ;
- 814 384 euros pour la participation aux résultats ;
- 421 926 euros pour les frais d'acquisition et d'administration ;
- 341 940 euros pour les charges des placements.

Les produits se composent de 1 738 181 euros de primes et 1 465 201 euros de produits des placements, soit 3 203 382 euros.

## 2) *Bilan du plan au 31 décembre 2023*

L'actif, qui s'établit à 62 636 431 euros, se compose de :

- - 459 281 euros pour le capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège ;
- 60 818 359 euros pour les placements ;
- 308 385 euros pour les créances ;
- 788 676 euros pour les autres actifs ;
- 1 180 293 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Au passif, les provisions techniques s'élèvent à 60 259 323 euros ; les autres dettes s'élèvent à 848 511 euros. Les données sont arrêtées à fin octobre. Les flux restants sont pris en compte dans les comptes de régularisation. Certaines créances peuvent être liées à des retards de paiement ou à des encaissements réels décalés.

**Bruno BOUNIOL**

Nous sommes en pure comptabilité.

**Ancelin CHAISE**

Oui.

## 3) *Rapport du commissaire aux comptes*

**Bruno BOUNIOL**

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2023 qui ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères. Ce sont les trois premières pages du rapport qui sont importantes. Elles indiquent que tout est en ordre, puisque tous les éléments produits l'ont été de manière sincère.

## Avis du Comité de Surveillance

---

### **Bruno BOUNIOL**

L'avis du Comité sur les grandes orientations de la politique de placement décidées par l'entreprise d'assurance est le suivant. Il se fonde sur le Décret du 23 novembre 2011 relatif à la nouvelle mission du Comité de Surveillance : il délibère sur les grandes orientations de la politique de placement décidées et mises en œuvre par l'entreprise d'assurance, et son suivi. Lors du Comité de Surveillance du 13 décembre 2022, l'assureur indiquait : « Le solde prévisionnel des flux techniques et financiers du portefeuille ne fait pas apparaître de montants à (ré)investir en titres obligataires en direct ; les excédents de trésorerie seront placés sur des OPCVM ». Les membres du Comité de surveillance avaient pris acte de ces précisions.

Comme annoncé par la Direction Financière de Groupama Assurances Mutuelles, il n'y a pas eu de programme d'investissement en 2023 en raison de la faiblesse des flux techniques. Au 31 décembre 2023, la structure d'actifs est équilibrée entre obligations souveraines pour 36,5 % et obligations privées (crédit) pour 50 %. Il faut également noter la diminution de la moins-value latente à 2 millions d'euros en raison de la forte baisse des taux fin 2023, alors que le niveau de trésorerie est conforme par rapport au besoin.

*Le Président donne lecture de la première résolution :*

*« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2023 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes ».*

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

## Budget prévisionnel 2025

---

### **Vincent ROUHIER**

*Expert-comptable*

Le budget prévisionnel 2025 est présenté dans un tableau de trois colonnes, avec le budget voté en 2024, le budget 2024 actualisé et le budget 2025. Sur 2024, on ne note pas d'évolution significative, avec même une légère baisse des coûts liée à la convocation en Assemblée générale. Les postes de dépense ont été actualisés en 2025, pour arriver à un montant total des charges de 7 438 euros.

*Aucune question n'a été posée sur le budget prévisionnel 2025.*

*Bruno BOUNIOL donne lecture de la deuxième résolution :*

*« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du Plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2025 approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros ».*

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

## Délégation de pouvoir

---

*Bruno BOUNIOL donne lecture de la troisième résolution :*

*« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».*

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

## Questions diverses

---

*Aucune question diverse n'a été posée.*

### **Bruno BOUNIOL**

Avant de conclure cette Assemblée générale, je renouvelle mon appel à d'éventuelles candidatures pour le poste de membre du Comité de surveillance. Je vous remercie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 35.*